

BULLETIN

RETRAITE.E.S

FSU 61

N° 3
Février 2017

SFR-FSU 61

Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
fsu61@fsu.fr

Site départemental:
sd61.fsu.fr

Section Fédérale des Retraité.e.s de la FSU 61

Association Agir pour l'environnement

**20% de bio
en restauration
collective**
CENSURÉ

**Le seuil de 20% de bio en restauration
collective censuré par**

le Conseil Constitutionnel !!!

*Poursuivant la guérilla entamée au Sénat,
les parlementaires Les Républicains ont déposé
un recours au Conseil Constitutionnel contre
l'article de la loi Egalité et Citoyenneté introduisant
un seuil de 20% de bio
en restauration collective en 2020.*

8 mars

**Journée de lutte
pour les droits des femmes**

**CGT, FSU, Solidaires, UNEF et les
associations féministes appellent à la
grève le 8 mars, notamment à 15h40***

*Modalités à voir sur le site de la FSU 61
ou du SNUipp-FSU 61*

QUESTIONNAIRE RETRAITE.E.S

**Neuf organisations syndicales et
associatives ont décidé de
s'adresser à vous parce que
votre avis compte pour nous.**

Un questionnaire adressé aux retraité.e.s du public et du privé a été élaboré par le groupe des 9 (FSU, CGT, Solidaires, FO, CFTC, CGC, FGR-FP, UNRPA, LSR).

Ce questionnaire doit nous permettre de discuter avec le plus grand nombre possible de retraité.e.s (voisin.e.s, ami.e.s, ancien.nes collègues de travail...) afin de rendre compte au plus près de la réalité de la vie des retraité.e.s.

C'est aussi un outil pour les futures mobilisations.

Il nous servira dans le débat politique lors des élections présidentielles et législatives afin que les retraité.e.s n'en soient pas les oublié.e.s. (interpellations des candidat.e.s, communiqués rendant compte des dépouillements de l'enquête, ...)

Il est joint à cet envoi. Nous nous permettons de vous en joindre plusieurs.

Merci de les retourner à : FSU 61

**espace associatif La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon**

FÉDÉRATION
SYNDICALE
UNITAIRE



Au-delà de ce que la Justice dira sur les emplois de madame Fillon, il y a une indécence certaine à n'être pas étonné du niveau des salaires perçus (900 000 euros). Et il est pour le moins immoral et insupportable que ceux-là même qui ont à se justifier sur la nature de ces emplois osent donner des leçons : travailler plus, faire toujours plus d'efforts sur le pouvoir d'achat, partir à la retraite toujours plus tard...

C'est honteux alors que les inégalités se creusent et que près de 14 % des français sont en situation de pauvreté dont 1,2 million d'enfants.

Clin d'oeil



*** 15h40**

Par rapport aux salaires des hommes, à travail et qualification identiques, c'est l'heure à laquelle les femmes cessent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h/12h30 et 13h30/17h)

Colloque intersyndical

La place des retraités dans la société
+ pouvoir d'achat et autonomie

13 Janvier 2017

Intervention de Marylène Cahouet pour la FSU

- **Le système de retraite ne fait pas que reproduire les inégalités professionnelles (salaires, carrières) entre hommes et femmes, il les amplifie**

Constat : l'écart des pensions

Alors que l'écart des salaires entre hommes et femmes est de 27%, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 40% à celle des hommes. Au final, droits directs et dérivés confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26% ... et elles sont plus nombreuses dans les catégories des retraités pauvres

A l'origine du système :

Au départ, l'homme gagne-pain, dans un contexte de plein emploi, acquiert des droits directs sur une carrière complète.

La femme bénéficie de droits dérivés de son statut d'épouse ou de mère (droits familiaux (MDA) et pensions de réversion).

Ces droits dérivés réduisent les inégalités de droits directs, de façon substantielle

dans le secteur privé mais laissent encore un écart considérable.

- **L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail contribue de façon croissante au financement des régimes de retraite et a permis de réduire l'écart des pensions entre les hommes et les femmes.**

Mais, en sens contraire, les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières courtes et à temps partiel, plus précaires, avec :

- l'allongement de la durée d'assurance,
- le passage des 25 aux 10 meilleures années (et l'indexation sur les prix des salaires portés au compte),
- l'instauration du mécanisme de la décote pour les carrières incomplètes (10% annuité manquante, ramené à 5% en 2003) qui contraint de nombreuses femmes à attendre l'âge qui annule la décote (67 ans) pour liquider leurs pensions.
- l'indexation des pensions sur les prix *pour tous*, qui rogne la valeur réelle des pensions année après année. Tout se passe comme si on faisait payer aux femmes le prix de leur espérance de vie plus longue.

Certaines mesures destinées à adoucir un peu la dureté de ces réformes, comme les dispositifs de départ anticipé pour carrière longue, ont bénéficié davantage aux hommes, tandis que certaines mesures plus favorables aux femmes, comme la meilleure prise en compte du temps partiel (2014) sont cosmétiques.

Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour els enfants nés après 2004.

Dans le secteur privé, la remise en cause de la MDA a été globalement stoppée par une réaction intersyndicale : les mères bénéficient d'une année de MDA/enfant, la seconde année étant attribuée au choix du couple).

- **Pour l'avenir** Le COR considère que l'écart de pension entre hommes et femmes va continuer à se réduire du fait de la poursuite de l'activité féminine.

Suite page suivante

Suite de la page précédente

Nous ne partageons pas cet optimisme :

- la croissance de l'activité des femmes est uniquement due au temps partiel, leur taux d'activité à taux plein est stable
- l'écart de salaires entre hommes et femmes ne se réduit pas

Le COR sous estime l'impact du développement des carrières courtes, du temps partiel, de la précarité sur les pensions futures des femmes.

Et il ignore complètement l'impact de la réforme des bonifications pour enfants dans la Fonction publique, impact qui ne se fera sentir qu'après 2024. Il faut également s'inquiéter de la remise en cause des pensions de réversion et de la MDA dans les rapports de la Cour des comptes qui insiste lourdement sur leur « coût ». Mesures qui pourraient inspirer certains candidats à la présidentielle.

En conclusion, des propositions, des pistes :

- **Réduire les inégalités de pension entre homme et femmes implique de**
- remettre en cause les inégalités professionnelles (salaires et carrières)
- remettre en cause les mécanismes qui dégradent les pensions des hommes et des femmes, mais plus particulièrement celles des femmes : décote, 25 meilleures années, indexation sur les prix...
- faciliter l'accès au taux plein et accroître les mécanismes de solidarité

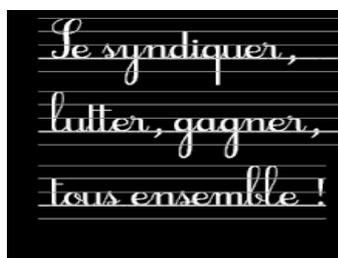
2) un second débat : droits dérivés ou droits attribués à la personne

Le modèle patriarcal fait dépendre une partie des droits des femmes à la retraite de leur statut d'épouse ou de mère, et peut les enfermer dans ces rôles.

Il y a dans la société une aspiration des femmes à disposer de droits qui leur seraient directement attribués en tant que personnes. D'autant que certaines mutations sociales, comme le fait que de plus en plus de femmes arrivent seules à l'âge de la retraite, rendent les droits dérivés plus fragiles ou plus complexes.

Mais cette réflexion ne doit pas être le prétexte pour s'attaquer à des droits acquis dans le but de faire des économies financières sur le dos des femmes.

La question de l'égalité est un choix de société. Elle doit être débattue comme tel.



Justice pour Adama, Théo et les autres victimes

Alors que la mort d'Adama Traoré et le viol commis à l'encontre de Théo Luhaka illustrent tristement l'existence de violences policières, les députés viennent d'approuver le projet de loi « Sécurité Publique », qui assouplit les règles de légitime défense pour les policiers et durcit les peines pour outrage aux forces de l'ordre.

Dans ce contexte inquiétant, une partie de la population se mobilise et attend, à l'inverse de ce projet, des réponses adaptées des pouvoirs publics pour que ce genre de brutalités intolérables ne se reproduisent pas.

C'est d'autant plus urgent que cette situation alimente les tensions dans les quartiers populaires. Elle tend à stigmatiser aussi une partie de la jeunesse.

Pour empêcher les dérapages violents, des mesures doivent être mises en place. La FSU demande au gouvernement l'ouverture de discussions sur ce sujet.

Elle affirme que le nécessaire besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux.

La police doit assurer ses missions de service public au service du vivre ensemble et de tou-te-s les citoyen-nes.

Les sanctions prévues pour les manquements constatés doivent être appliquées. Le contrôle de la justice sur les actions policières doit être assuré afin de garantir les libertés individuelles. Il est nécessaire aussi d'élargir à tou-tes les citoyen-nes la saisine du Défenseur des Droits.

Dans le même temps, il faut donner à la police les moyens de remplir ses missions de service public et rétablir la police de proximité.

C'est pourquoi la FSU a appelé à participer au rassemblement le samedi 18 février à 15h, place de la République, initié avec la LDH, le Cran, le Mrap, Sos Racisme et la CGT, et appelle à participer à la Marche pour la Justice et la Dignité au départ de la place de la Nation le samedi 19 mars.

Pour la FSU,

la générosité ne doit pas être un délit

Le 4 janvier s'ouvrait le procès de Cedric Herrou, un agriculteur de la vallée de la Roya jugé pour avoir installé sans autorisation une cinquantaine d'Érythréens dans un ancien centre de vacances de la SNCF. Le tribunal requiert huit mois de prison avec sursis. La décision a été mise en délibéré au 10 février.

Dans le même temps, Pierre-Alain Mannoni, ingénieur d'Étude dans un laboratoire de recherche du CNRS / Université Nice Sophia Antipolis, poursuivi pour avoir convoyé des Érythréennes venues d'Italie et menacé d'une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis, a été relaxé vendredi dernier. Pourtant le parquet fait appel de la décision.

Le même jour, quatre membres du collectif Roya Citoyenne ont été interpellés en compagnie de plusieurs migrants. Ils sont convoqués le 16 mai à 13H30 devant le tribunal correctionnel de Nice.

Tous ces citoyen-e-s n'ont fait qu'apporter leur aide à des personnes, parmi lesquelles des enfants, en grande détresse. Dans un contexte de tensions importantes dans la société, contexte qui permet le développement des idées des droites les plus extrêmes, c'est au contraire la solidarité entre les populations qu'il faut promouvoir. Or, la justice actuelle s'appuie sur le « délit de solidarité », supprimé en 2012, et pourtant matérialisé par l'article 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Celui-ci prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende pour « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France ». Cependant, la loi prévoit l'immunité pour les "aidants", agissant dans un but non lucratif.

La FSU demande que le droit d'asile soit respecté afin de revenir à ce qui a fondé notre histoire, généreuse face aux populations qui fuient les conflits meurtriers, les désastres économique et écologique. C'est à l'État que revient l'obligation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile, sans se dédouaner en comptant sur des associations ou des citoyens pour endosser ce devoir humain. L'État se doit de porter assistance aux migrants en détresse, et non de poursuivre celles et ceux qui s'en chargent à sa place.

La FSU exige que face à une situation humanitaire inédite, appelée à durer, l'État prenne des mesures volontaristes, sans céder aux discours de haine. Elle apporte son soutien aux militant-e-s engagé-e-s dans ce sens et demande l'arrêt des poursuites à leur encontre.



SOLIDARITE

Une trentaine de personnes se sont retrouvés le vendredi 10 février 2017 devant le tribunal à Alençon en solidarité avec Cédric Herrou qui comparaisait ce jour-là au tribunal de Nice « pour délit de solidarité ».

Ce rassemblement avait été initié par RESF/UCIJ.



CE des 17 et 18 janvier 2017

Motion

La baisse des pensions et retraites, leur décrochage par rapport aux salaires, conséquences des différentes réformes, sont maintenant reconnues par tous les organismes ou études officiels.

La FGR-FP réaffirme qu'une véritable politique de retour à la croissance passe par une relance de l'investissement, de la recherche, de la formation initiale et continue, par la sauvegarde et le développement des services publics ainsi que par l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

Après la réunion de sa Commission Exécutive la FGR-FP

- conteste les propositions faites par la Cour des comptes dans son rapport d'octobre dernier sur la retraite dans la fonction publique (abandon du calcul sur les 6 derniers mois, mise en place d'une caisse spécifique, remise en cause des conditions de la réversion)

- rappelle sa revendication d'une évolution des pensions prenant en compte la progression des salaires ainsi qu'un effort particulier en direction des basses pensions, du minimum garanti et du minimum contributif. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC pour une carrière complète.

- s'oppose aux nouveaux projets de démantèlement de la Sécurité Sociale -qui permet l'égalité de tous devant la maladie et l'accès aux soins- et estime nécessaire le développement d'initiatives sur ce sujet

La FGR-FP, représentée es-qualité au Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, a toute sa place dans les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie qui se mettent en place. Elle dénonce le nouveau détournement de 50 millions d'euros pris sur les fonds de la CNSA.

Les élections du printemps prochain seront cruciales. Pour la FGR-FP les propositions qui tournent le dos à notre modèle social et qui remettent en cause près d'un siècle de conquêtes sociales ainsi que les statuts de la fonction publique sont inacceptables, tout comme sont condamnables les propositions ajoutant xénophobie et repli identitaire.

La FGR-FP s'adressera aux candidats à l'élection présidentielle pour leur rappeler nos revendications essentielles et appelle ses sections départementales à en faire de même avec les candidats aux élections législatives.

La FGR-FP, avec d'autres organisations syndicales et associatives, œuvre à la constitution d'un large front unitaire pour défendre les spécificités des retraités des trois fonctions publiques ainsi que le Code des pensions civiles et militaires.

Après le succès du colloque du 13 janvier 2017 sur les thèmes de la place du retraité et du pouvoir d'achat des pensions, la FGR-FP invite ses sections départementales à multiplier localement, de manière la plus unitaire possible, ce type d'initiative.

La FGR-FP appelle les militants des sections départementales à participer aux actions unitaires de mobilisation prévues durant le premier trimestre 2017, notamment le 30 mars.

Pour la FGR-FP les propositions qui tournent le dos à notre modèle social et qui remettent en cause près d'un siècle de conquêtes sociales ainsi que les statuts de la fonction publique sont inacceptables, tout comme sont condamnables les propositions ajoutant xénophobie et repli identitaire, c'est pourquoi la FGR-FP, seule ou de façon unitaire, s'adressera aux candidats à l'élection présidentielle pour leur rappeler les revendications essentielles de ses retraités. Elle appelle ses sections départementales à en faire de même avec les candidats aux élections législatives.

Dans le département

VENDREDI 3 MARS 2017

CONCERT SOLIDAIRE en faveur des migrant.e.s

ALENCON

Auditorium d'Alençon (près du musée des Arts et de la Dentelle)

20h30

En première partie : le groupe « Swing Blues Trio »

En seconde partie : Louis CAPART

"Louis Capart, chanteur, Sénan de souche, est l'auteur de la célèbre chanson "Marie-Jeanne Gabrielle". Cet Hymne dédié à l'île de Sein n'en finit pas de voyager à travers le monde, du Finistère à Sydney, de Seattle à Saint-Pétersbourg.

Concert proposé par Didier Geslain, en partenariat avec la ville d'Alençon, Le Secours Catholique, la Cimade et SDR (Solidarité Durable avec les Réfugiés). L'ensemble des recettes seront redistribuées aux trois associations ci-dessus

Billet en vente à l'office de tourisme d'Alençon - 15€

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue.* Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à FSU 61

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à

snu61@snuipp.fr

Contact: **ROUSSELIN Christian**

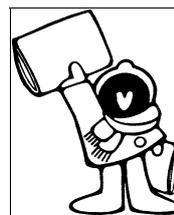
Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: **snu61@snuipp.fr**



Prochain Bulletin vers la mi-mars

Pages culturelles départementales



12^e édition - Orne⁽⁶¹⁾
**Printemps
de la
Chanson**
du 4 au 25 mars 2017

Ce festival permet également d'accueillir des artistes de renom très attendus. Pendant plus de trois semaines, une quinzaine de concerts seront proposés dans 13 communes du Département

- . **Miossec** - GACE
- . **La Maison Tellier + Nord (1re partie)** - L'AIGLE
- . **Emile Bilodeau & Caroline Savoie** - LE MELE-SUR-SARTHE
- . **Clio** - BAZOCHES-SUR-HOENE
- . **Sages comme des Sauvages !** - MESSEI
- . **Iaross & le Trio Zéphyr** - LA FERTE-EN-OUCHE
- . **Les Wampas** - ALENCON
- . **Palatine & Clarika**- FLERS
- . **Icibalao (Presque Oui) JEUNE PUBLIC** - L'AIGLE
- . **Vincent Delerm** - ARGENTAN - Le Quai des Arts
- . **Les Joyeux Urbains**- TOUROUVRE-AU-PERCHE
- . **Loïc Lantoine**- PASSAIS-VILLAGES
- . **Lady Do & Monsieur Papa** - JEUNE PUBLIC - ARGENTAN
- . **Erwan Pinard**- LA FERTE-MACE
- . **Art Mengo** - BAGNOLES-DE-L'ORNE

CARROUGES du 15 février au 5 juin 2017

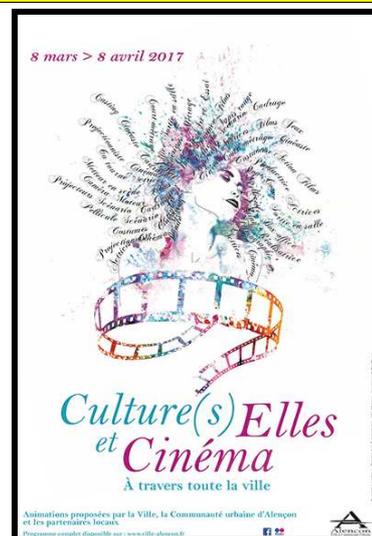


Lanternes magiques et fantasmagories Château de Carrouges 15 février au 5 juin

Le Centre des monuments nationaux fait découvrir l'histoire des fantômes au XIX^e siècle avec l'exposition « Lanternes magiques et fantasmagories ». La fantasmagorie, désignant à cette époque l'art de faire apparaître des fantômes par des illusions d'optique, est un spectacle inspiré par l'atmosphère fantastique du roman gothique avec ses décors de châteaux ou

d'abbayes en ruines et son cortège de spectres, diables et vampires. Ces thèmes sont évoqués à travers plusieurs installations dont certaines s'inspirent des effets inventés par les illusionnistes. L'exposition raconte l'histoire des fantômes et des illusions d'optique qui permettaient de les faire apparaître. Il s'ouvre sur les châteaux inquiétants des romans gothiques et les spectacles de fantasmagories qui utilisaient des lanternes magiques pour faire surgir spectres et diabolins. Le parcours se poursuit par l'évocation des esprits sur les scènes de théâtres, dans les spectacles de magie et dans la photographie. Le public pourra également découvrir d'exceptionnelles pièces de la collection de François Binétruy : jouets d'optiques, lanternes magiques, praxinoscopes, zootropes et autres inventions à l'origine du cinéma et de la photographie.

ALENCON du 8 mars au 8 avril 2017



Elles tournent,
Elles jouent,
Elles s'exposent,
Elles crèvent l'écran,
Elles en parlent,
Elles créent...

Communiqué

La question de l'amélioration des conditions de vie des retraité.e.s est, aujourd'hui, la grande absente des débats politiques et donc des médias.

Pour ne pas se résigner à cette invisibilité, le groupe des 9 a organisé, le 13 janvier au CESE à Paris, un colloque qui a réuni 300 de ses militant.e.s.

Deux tables rondes ont abordé les thèmes :

- **Les retraité.e.s dans la société** avec la participation de Bernard ENNUYER (sociologue).
- **Pouvoir d'achat et autonomie** avec la participation de Guillaume DUVAL (journaliste et économiste).

Les différentes interventions des organisateurs et les débats avec et dans la salle ont fait ressortir nos engagements communs :

- **Faire progresser le niveau de vie** de l'ensemble des retraité.e.s au même rythme que celui des actives/actifs (indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen), demander à ce qu'aucune retraite pour une carrière complète ne soit en dessous du SMIC et que le montant des retraites, lors de la liquidation, soit dans la continuité du salaire.
- **Assurer une protection sociale solidaire** en renforçant la Sécurité Sociale et, ainsi, réduire les restes à charge pour développer l'accès aux soins.

Nous nous félicitons de la tenue de ce colloque qui a permis de renforcer notre unité autour de la plateforme revendicative du groupe des 9.

Pour développer encore notre action :

- Nous encourageons l'idée de tenir localement des initiatives analogues, de façon la plus large possible.
- Nous lançons un grand questionnaire dont les objectifs sont d'approfondir nos liens avec les retraité.e.s et de préciser nos revendications.

- Et nous appelons les retraité.e.s à faire
du 30 mars une journée nationale
de mobilisation et d'action.**

Ainsi, nous poursuivons notre but commun : la défense et l'amélioration des retraites et des conditions de vie des retraité.e.s !

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141, avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128, avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59, rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris)

Michel Salingue (FGR-FP, 20, rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis, rue Kléber, 93400 St Ouen)



À mesure que l'on approche des échéances de l'élection présidentielle, un scrutin dont on connaît la portée dans la vie politique française, les inquiétudes croissent quant aux postures et aux programmes des candidats.

Le Front national s'est fait jusque-là plutôt discret, tapi dans l'ombre, en laissant s'écharper les autres candidats, certains reprendre à leur compte les thématiques xénophobes et identitaires. La gauche offre le spectacle d'une extrême division, voire d'une fracture pour le Parti socialiste, embarrassé par la victoire de Benoît Hamon aux primaires, et tenté, pour plusieurs de ses membres, par l'aventure Emmanuel Macron. Quant à la droite, elle voit aujourd'hui son candidat, François Fillon, qui s'était lui-même dressé en paragon de vertu, éclaboussé par les révélations du Canard Enchaîné sur le Pénélope Gate et des rémunérations extravagantes sinon indues. Pourtant la période devrait être un moment de débat, de propositions, pour des alternatives à une politique d'austérité mise en place en Europe et pour penser un modèle de progrès social pour tous.

Les Français manifestent beaucoup de défiance vis-à-vis du personnel politique mais expriment leur intérêt pour le débat public et le vote. Travaillons avec toutes les forces progressistes au renouveau de notre vie démocratique.

Intervention de Frédéric Pierru

AG des retraités SNES 27.01.2017 (extraits)

La question de la couverture sociale de la santé est devenu un élément central de la campagne électorale (la proposition de Fillon a secoué, elle a au moins le mérite de mettre en évidence le fort attachement de la population à la Sécurité Sociale).

Les prises de positions de Martin Hirsch et Didier Tabuteau « créons une assurance-maladie universelle » mais aussi la prise de position de Baudet (MGEN) « non à l'utopie d'une assurance-maladie universelle » imposent le débat.

Grimaldi, Tabuteau, Pierru (Collectif pour une Santé Egalitaire et Solidaire) se battent depuis longtemps contre la dérive de la Sécurité Sociale.

- **La dérive de la Sécurité Sociale santé depuis la fin des années 1980.** L'Assurance Maladie obligatoire

(AMO) a commencé à se désengager, ce qui a augmenté le « reste à charge » des patient.e.s et rendu de plus en plus indispensable le recours à une assurance complémentaire (AMC) pour limiter les renoncements aux soins

Cette dérive qui aboutit à séparer la prise en charge est lourde de menace pour la solidité du système : du « lourd » (gros risque, ALD) par l'AMO et retrait silencieux et graduel des soins courants (médecine de ville, dentaire, optique en particulier) par l'AMC (de plus en plus privatisés) et contraire au principe d'universalité de 1945

Ce glissement de l'AMO vers l'AMC s'est fait sans aucun débat citoyen alors que, contrairement à la Sécurité Sociale, les complémentaires santé évoluent dans un univers extrêmement concurrentiel qui va à l'encontre des logiques de solidarité. Au lieu de mutualiser les risques, les opérateurs tendent à les segmenter.

2013 la signature de l'ANI, le marché des complémentaires se voit ouvrir un boulevard. L'appel à un débat politique sur le sujet n'est pas entendu, la mutualité s'y est fortement opposée.

Depuis, mises en difficulté par la « concurrence libre et non faussée », les mutuelles s'éloignent de plus en plus des principes solidaires qui ont fondé leur existence....

...Position des mutuelles : la tribune de Thierry Baudet est éclairante : exaltation des mutuelles et haro sur la sécurité Sociale (« qui accumule les déficits »). La tarification au revenu (tarification solidaire) fait place de plus en plus à une tarification au risque.

Cohen-Solal, président de la mutualité : « nous sommes prêts à discuter avec M. Fillon petits risques / gros risques »....

...la mutualité défend son pré carré (donc celui des assureurs !!), les mutuelles avancent masquées discours solidaire, réalité marchande ...

...Comment va évoluer le système ? cf texte « Que sont les mutuelles devenues ?



Nice : les policiers armés dans les écoles ?

Pour le SNUipp-FSU, la décision de la ville de Nice d'affecter des policiers municipaux armés dans les écoles de la ville relève d'une instrumentalisation des peurs et non de d'intérêt des élèves et des équipes. Nice, qui se relève doucement de l'effroyable attentat du mois de juillet, doit faire face à la décision de la mairie d'installer dès la rentrée 2017 des policiers armés dans les écoles. La municipalité a annoncé la création de 130 postes de policiers municipaux armés qui seront affectés à demeure dans les écoles de la ville, où ils disposeront d'un bureau.

Depuis l'attentat, des vigiles ou de policiers municipaux, sont déjà présents devant chaque établissement de la commune. Or, s'il convient d'assurer aux abords des écoles, sur la voie publique, la sécurité des enfants et de leurs parents, cette décision, sous cette forme-là, apparaît comme totalement déconnectée de la réalité de l'intérêt des enfants et des équipes pédagogiques.

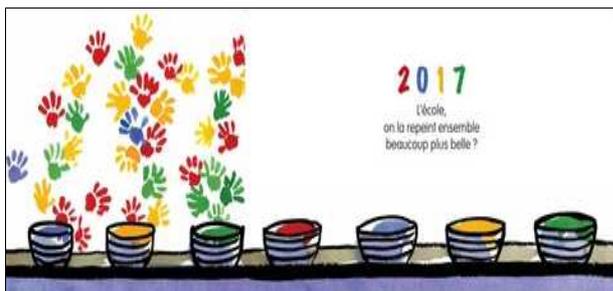
De la sérénité

Depuis la rentrée, les enseignants ont tout mis en œuvre pour apaiser les peurs et les craintes légitimes des élèves et des parents, ils ont su répondre aux nombreuses questions posées, tout en restant vigilants et conscients de la réalité.

Pour le syndicat, l'école doit rester un lieu où chaque enfant peut apprendre et vivre sa scolarité dans la sérénité. La présence de policiers armés ne peut en aucun cas y participer. Cette annonce relève simplement d'une instrumentalisation des peurs et non d'une prise en compte de l'intérêt des élèves et des équipes.

Stage syndical SNUipp-FSU 61 RETRAITES à Alençon

C'était le premier stage de ce type que la section départementale du SNUipp-FSU 61 organisait. Une vingtaine de collègues actives/actifs (malgré les difficultés de remplacements) et 2 retraité.e.s se sont retrouvés jeudi dernier pour y participer. La matinée, animée par Olivier Kosc (secrétaire national du SNUipp) a porté sur les différentes réformes des retraites et ce qui en découle pour les collègues, les conditions de départ en retraite, sur le montant des pensions... tandis que l'après-midi animé par Marc Le Disert (commission nationale des retraité.e.s du SNUipp-FSU) a porté sur la place des retraité.e.s dans la société, sur le changement démographique prévu d'ici une dizaine d'années, sur la place du syndicalisme « retraité.e.s ». Gérard Pommier, secrétaire départemental de la FGR-FP, est venu en début d'après-midi nous faire une rapide présentation de celle-ci. De l'avis général, l'expérience de cette année est à renouveler pour l'année prochaine.



Le SNUipp-FSU vous présente ses meilleurs vœux pour 2017, année d'espoirs et de combats pour l'école dont les enfants de notre pays ont besoin. Une école aux couleurs de l'égalité, de la bienveillance, de la solidarité, de la planète et de la paix.

Pour information

Vous désirez informer par l'intermédiaire de ce Bulletin sur l'association à laquelle vous participez, envoyez le contenu de ce que vous souhaitez voir publier à FSU 61



Nous sommes DES BÉNÉVOLES

je donne du sens je partage
j'impulse j'informe j'éduque
je construis j'entreprends
j'apprends je débats j'accompagne
j'échange je transmets je vends
j'anime je grandis j'interpelle
je découvre je participe
je m'exprime je suis nombreux

Rejoignez-nous!
www.artisansdumonde.org

Il m'arrive de tenir une permanence dans le magasin d'Artisans du Monde.

On y trouve un rayon alimentation avec des produits d'ailleurs (cafés de différentes provenances, sucre complet des Philippines, thé vert du Laos, jus d'orange du Brésil... Le tout en provenance de coopératives. S'y ajoutent quelques produits locaux (tisanes, jus de pommes ou poires, cidres...)

Il y a aussi un secteur non alimentaire artisanal avec de la saisselle, des sacs, des écharpes, des bijoux... Cette liste est non exhaustive.

Chacun.e peut venir jeter un coup d'œil, voire acheter. La justice sociale et l'écologie y gagneront.

Merci de passer faire un tour au magasin Artisans du Monde au 120, grande rue à Alençon. Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h15 et de 15h à 18h30.

Françoise

Les 5 principes du commerce équitable

- Travailler avec des producteurs défavorisés.
- Payer un prix juste pour le producteur.
- Établir des relations durables.
- Préserver l'environnement.
- Fournir des produits de qualité.

Créer 1 million « d'emplois climat » d'ici 2020, c'est possible !

Plusieurs syndicats (dont la FSU), associations sociales et environnementales ont publié jeudi 12 janvier un rapport qui montre qu'il est possible de créer un million d'emplois pour le climat ! **Le rapport est disponible sur: <http://emplois-climat.fr/le-rapport/>**

Disons-le simplement : il n'y a pas d'emplois sur une planète morte ! Et réciproquement, c'est en créant massivement des emplois dans la transition écologique et sociale que nous pourrons « sauver le climat ». Le rapport soumet au débat public une série de constats et de propositions qui permettraient d'apporter une réponse au chômage et d'entrer de plein pied dans la transition écologique.

Si l'argent nécessaire pour mener à bien une transition écologique juste socialement ne manque pas, la volonté politique fait, par contre, cruellement défaut. Les organisations signataires s'engagent ainsi à mener campagne à ce sujet dans les semaines et mois qui arrivent. Puisse ce rapport être complété, discuté, partagé, précisé, critiqué... mais sans perdre de vue l'essentiel : conjuguer ensemble, mouvement syndical et écologiste, et pour de vrai, justice sociale, action pour le climat et transition.

Alofa Tuvalu, Alternatiba, Les Amis de la Terre, Attac, Collectif Roosevelt, Confédération Paysanne, Emmaüs, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, MNCP, Réseau Action Climat

